

En cas de sinistre professionnel

4 ÉTAPES



1

**Déclarez-nous
votre sinistre**

par mail à

xavier.castex.assurance@mma.fr

2

**Nous voyons
ensemble**

**nous constituons
le dossier
(déclaration,
constat...)**

4

**Nous suivons
votre dossier**

**rapport d'expert
indemnisations
clôture du dossier**

3

**Nous
agissons**

**nous lançons la
procédure**

**NE NÉGLIGEZ PAS TOUT CE QUI PEUT
VOUS SERVIR DE PREUVES !**

- Conservez toutes les pièces endommagées (serrures, portes, fenêtres, tuyaux...) même si vous les faites remplacer.
- Prenez des photos et des vidéos
- Sortez les factures.
- Les constats et rapports d'intervention de la police et des pompiers sont très importants.
- Sur les devis et factures des prestataires, n'oubliez pas de faire mentionner "SUITE AU SINISTRE".